



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel comme suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session**. La Commission souhaitera peut-être examiner le programme de travail du Groupe de Delhi et formuler des commentaires sur les recommandations faites à sa cinquième réunion, telles qu'elles figurent dans son rapport.

* E/CN.3/2002/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. I, sect. A.



Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

Objet

Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel a été constitué comme un cadre international pour échanger des données d'expérience en matière de mesure du secteur informel de l'économie, faire connaître les pratiques des pays membres en ce qui concerne la collecte des données, y compris les définitions et les méthodes d'enquête utilisées, et recommander des mesures pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques relatives à ce secteur, y compris les méthodes d'enquête à employer, en tenant compte du Système de comptabilité nationale de 1993 et des résolutions de la Conférence internationale des statisticiens du travail.

Année de création

1997

Participants

Première réunion

Ont participé à cette réunion 37 représentants de huit pays (Australie, Bangladesh, Brésil, Colombie, Inde, Mexique, Sri Lanka et Turquie) ainsi que les représentants des organisations suivantes : Organisation internationale du Travail (OIT), Division de statistique de l'ONU, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Banque asiatique de développement.

Deuxième réunion

Ont assisté à cette réunion 35 participants provenant de neuf pays : Arménie, Australie, Colombie, Inde, Mexique, Nigéria, Pologne, Turquie et Zambie. Y ont participé également les représentants de cinq organisations internationales : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), CESAP, OIT, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et Division de statistique de l'ONU, ainsi que ceux de quatre autres institutions, à savoir l'Institut Harvard pour le développement international, Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (WIEGO), l'Institut français de recherche scientifique pour le

développement en coopération et la Self-Employed Women's Association (SEWA).

Troisième réunion

Ont assisté à cette réunion 65 participants provenant de quatre pays, (Australie, Inde, Mexique et Nigéria). Deux représentants de deux organisations internationales (OIT et CESAP) et de trois autres institutions (Women in Informal Employment Globalizing and Organizing, Self-Employed Women's Association et Gujarat Institute of Development Research) ont également participé à la réunion.

Quatrième réunion

Ont assisté à cette réunion 31 participants provenant de neuf pays (Australie, Brésil, Éthiopie, Inde, Mexique, Népal, Philippines, Thaïlande et Turquie) ainsi que les représentants de trois organisations internationales (OIT, Division de statistique de l'ONU, CESAP) et d'une autre institution (Women in Informal Employment Globalizing and Organizing) ainsi que plusieurs experts travaillant sur un projet de l'OIT de mesure de la variable « lieu de travail ».

Cinquième réunion

Ont assisté à cette réunion 37 participants provenant de cinq pays (République de Corée, Inde, Indonésie, Mexique et Népal) ainsi que les représentants de deux organisations internationales (OIT et CESAP) et de six autres organisations (Women in Informal Employment Globalizing and Organizing, Gujarat Institute of Development Research, National Council for Applied Economic Research, Socio-Economic Research Center, Self-Employed Women's Association, et National Commission on Labour).

Réunions

Première réunion : New Delhi, 20-22 mai 1997.

Deuxième réunion : Ankara, 28-30 avril 1998.

Troisième réunion : New Delhi, 17-19 mai 1999.

Quatrième réunion : Genève, 28-30 août 2000.

Cinquième réunion : New Delhi, 19-21 septembre 2001.

Sujets traités

Première réunion

Outre qu'ils ont arrêté le mandat du Groupe, les pays participants ont présenté des notes sur les pratiques qu'ils suivent en matière de collecte de données et sur la situation actuelle quant aux statistiques du secteur informel. Les organisations internationales ont elles aussi fait état de leurs activités récentes dans ce domaine.

Deuxième réunion

Les débats ont principalement porté sur la situation actuelle quant aux données relatives au secteur informel et à leurs limitations, les profils de pays, la définition du secteur informel, l'application des définitions, la délimitation, la classification et les sous-classifications, la conception des enquêtes, la base géographique de l'échantillonnage et la conception des échantillons, les enquêtes combinées sur les ménages et les entreprises, les problèmes de collecte des données et les questions de qualité, l'apport du secteur informel à l'économie nationale en matière d'emploi, la valeur ajoutée, la formation de capital, etc., et la sécurité sociale des travailleurs du secteur informel et inorganisé.

Troisième réunion

Cette réunion a comporté trois séances techniques consacrées aux sujets ci-après :

- a) Éclaircissements sur la définition du secteur informel de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) et mise en application de celle-ci;
- b) Élaboration de stratégies visant à traiter des questions ayant trait à la base d'échantillonnage et à la pondération dans les enquêtes sur le secteur informel;
- c) Élaboration d'une méthodologie appropriée pour mesurer de façon plus précise la valeur ajoutée par le secteur informel.

Quatrième réunion

Cette réunion technique a comporté trois séances consacrées aux sujets ci-après :

- a) Résultats des enquêtes sur le secteur informel effectuées par différents pays : avantages et limites de différentes méthodes d'enquête et formes

d'enquête pour la collecte des données et l'élaboration de stratégies concernant la base d'échantillonnage et la pondération;

- b) Méthodologie pour mettre au point des mesures plus précises de la valeur ajoutée et évaluation de la part du secteur informel dans le produit intérieur brut sur une base régulière;

- c) Autre structure possible de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision qui soit adaptée au secteur informel; initiatives prises par un groupe d'organisations internationales et de bureaux nationaux de statistique pour établir un manuel de mesure de l'économie occulte; et travaux futurs du Groupe.

Cinquième réunion

Cette réunion a comporté six séances consacrées aux sujets suivants :

- a) Application de la définition du secteur informel : traitement des personnes se situant à la limite de la catégorie des travailleurs indépendants et de celle des travailleurs salariés;
- b) Élaboration de critères pour l'identification des personnes occupant des emplois informels (ou précaires, non normalisés, etc.) à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel;
- c) Bases d'échantillonnage et conception des échantillons pour les enquêtes combinées sur les ménages et les entreprises;
- d) Évaluation, aux fins d'amélioration de leur qualité, des données et mesures résultant des enquêtes sur le secteur informel;
- e) Expériences de pays;
- f) Futur programme de travail.

Produits

Rapports des cinq réunions tenues à ce jour.

Activités prévues

Le Groupe appliquera les recommandations de sa cinquième réunion, tenue à New Delhi du 19 au 21 septembre 2001, à savoir :

a) Selon la nature de leurs relations de travail et leurs types de contrats, les travailleurs à domicile peuvent être rangés dans pratiquement n'importe quelle catégorie relative à la situation dans la profession. Il conviendrait par conséquent de les identifier à l'aide de la variable « lieu de travail » parallèlement à d'autres classifications existantes, telles que les classifications par industrie et par profession, plutôt que comme une catégorie distincte de situation dans la profession;

b) Pour définir les critères servant à faire la distinction entre travailleurs à domicile indépendants et dépendants et entre travailleurs indépendants et travailleurs salariés en général, il convient d'inclure dans les enquêtes des questions sur le type de relations contractuelles. De telles questions donnent de meilleurs résultats qu'une simple autoévaluation de leur statut dans la profession par les personnes faisant l'objet de l'enquête;

c) La notion d'emploi informel est distincte de celle d'emploi dans le secteur informel. L'emploi informel (défini en termes de caractéristiques des emplois) va du secteur informel (défini en termes de caractéristiques des entreprises) à d'autres secteurs. La définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel doivent être complétées par une définition et une mesure de l'emploi informel. Les membres du Groupe, ainsi que les autres pays, sont invités à mettre à l'essai, sur la base des données disponibles, un cadre conceptuel élaboré par l'OIT pour lier la mesure de l'emploi dans le secteur informel à la mesure de l'emploi informel au sein d'une population active. Il conviendrait de rendre compte de cette expérience à la prochaine réunion du Groupe afin de faciliter l'élaboration d'une définition opérationnelle de l'emploi informel et de méthodes pour le mesurer. L'Inde et le Mexique ont accepté de fournir des données pour mettre ce cadre à l'essai;

d) Pour élaborer un programme de statistiques sur le secteur informel, l'utilisation en parallèle de plusieurs méthodes (en particulier les enquêtes sur les ménages et les enquêtes combinées sur les ménages et les entreprises) est à nouveau recommandée. Les méthodes utilisées devraient être dûment expliquées pour permettre de comparer les données obtenues de sources différentes et de comprendre éventuellement les divergences;

e) Il conviendrait de collecter des données sur le secteur informel avec une fréquence suffisante pour

établir des séries chronologiques permettant de suivre les tendances et l'évolution;

f) Les futurs travaux du Groupe devraient porter surtout sur un projet visant à établir un ensemble commun de bases de données sur le secteur informel (dans la ligne de l'enquête sur le revenu de Luxembourg), pour lequel le Groupe s'efforcera d'obtenir un appui financier auprès d'organismes de financement. L'objectif du projet serait d'entreprendre les travaux nécessaires pour obtenir les meilleures statistiques possibles, qui soient comparables internationalement, sur le secteur informel. Le projet comprendrait par conséquent des études visant à améliorer la qualité des données existantes sur le secteur informel et à élaborer des directives techniques sur les statistiques à inclure et la manière de les établir, y compris sur la formulation des questions ayant pour objet d'identifier régulièrement dans les enquêtes relatives à la population active les travailleurs du secteur informel. Le financement extérieur de ce projet pourrait également conduire à une représentation élargie des pays au sein du Groupe;

g) Les membres du Groupe sont invités à aider le secrétariat à élaborer une proposition de projet dans les trois mois à venir en vue de sa soumission aux organismes de financement;

h) La présidence du Groupe cherchera à obtenir l'appui institutionnel des commissions régionales de l'ONU afin d'encourager les chefs des services nationaux de statistiques à coopérer à la réalisation des objectifs du projet et désigner une personne pour assurer la liaison aux fins susmentionnées;

i) Il pourrait être effectué des examens pour vérifier dans quelle mesure les objectifs définis dans le mandat du Groupe ont été atteints;

j) Le site Web du Groupe devrait être utilisé comme cadre de discussion pour permettre à davantage de pays de participer à ses délibérations;

k) Des procédures devraient être établies pour relier les données sur le secteur informel obtenues des sources existantes (enquêtes sur la population active, enquêtes combinées sur les ménages et les entreprises, recensement économique) avec celles d'autres sources (enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, enquêtes sur les dépenses de consommation, etc.) pour appuyer les travaux des comptes nationaux et

analyser les rapports entre le secteur formel et d'autres questions, telles que la pauvreté.

Programme futur

La date de la prochaine réunion du Groupe n'a pas encore été décidée.

**Questions devant être débattues
par la Commission de statistique**

La Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations susmentionnées adoptées par le Groupe à sa cinquième session tenue à New Delhi du 19 au 21 septembre 2001.

Point de contact

Secretary
Ministry of Statistics and
Programme Implementation
Sardar Patel Bhawan, Sansad Marg
New Delhi – 110 001
Inde
Téléphone : (91-11) 3732150
Télécopie : (91-11) 334-4689/334-2384
Courrier électronique :
<<http://www.statisticsindia.gov.in/>>
